



Là où je vis, j'agis !

Réunion du jeudi 12 septembre 2013 Compte-rendu

La maison de quartier du Breuil a accueilli la septième réunion du conseil de quartier du Breuil-Mazicou-Les Fontanelles.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Monsieur le Maire d'Albi

Laurence Pujol, Maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative,
Patrick Garnier, adjoint au maire, délégué aux relations avec les entreprises, à l'enseignement supérieur et à la recherche

Louis Barret, élu délégué aux quartiers rive droite, Maire-adjoint délégué à la voirie, à la circulation, aux bâtiments et aux moyens logistiques,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Etaient présents :

Madame Cécile Alauze
Monsieur Michel Alibert
Monsieur Jean-Claude Bauguil
Madame Amale Lecoq
Monsieur Jean-Pierre Malinconi
Monsieur Chabane Mezilet
Monsieur Bernard Millet
Madame Marylène Patarin
Monsieur Pascal Pragnère
Monsieur Philippe Rieunau
Monsieur Laurent Vigroux

Etaient excusés :

Daniel Gaudefroy, conseiller municipal délégué
au quartier Breuil-Mazicou-Les Fontanelles

Bernard Gilabert, élu de l'opposition

Madame Monique Brychczynski
Monsieur Pierre Croz
Madame Agnes David
Madame Hélène Haritchabalet
Madame Annie Panis
Madame Brigitte Pasturel
Monsieur Nicolas Questel
Monsieur Jean-Michel Quintin
Monsieur Damien Rascol
Madame Pierrette Raynaud
Monsieur Charles Salmon
Monsieur Mickaël Siloret
Monsieur Yves Treilhou
Monsieur Jean-Marie Tressol
Monsieur Kalid Tourabi

Animée par monsieur le Maire et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, cette réunion de travail est l'occasion de réunir une nouvelle fois les conseillers de quartier pour traiter des sujets d'actualité.

Dans son mot d'accueil, monsieur le Maire souhaite rappeler que cette réunion est la dernière du mandat municipal en cours car le mandat des conseillers de quartier prend fin en même temps que le mandat municipal en cours (cf charte des conseils de quartier-janvier 2009).

Il salue les nouveaux conseillers et remercie l'ensemble des participants pour leur implication dans cette instance de démocratie participative proposée depuis 2009 par la ville d'Albi. A l'évidence, les contributions des conseils de quartier sont importantes et ont permis la mise en œuvre de projets coproduits et d'améliorations significatives dans les différents quartiers.

Il confirme que cette dernière réunion, comme cela a été indiqué dans la proposition d'ordre du jour adressée préalablement aux conseillers, est l'occasion de préciser l'état d'avancement des différentes actions et projets engagés sur l'exercice 2013 et de co-définir les priorités d'interventions dans le quartier pour l'exercice 2014 dans l'optique du vote du budget de la commune qui interviendra au conseil municipal du 16 décembre.

Evolution du PLU – 4^{ème} modification

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) d'Albi a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2003. Élaboré selon les grands principes issus de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.), l'approbation du P.L.U. a permis d'offrir à ALBI non seulement un nouveau cadre réglementaire, mais aussi un véritable projet pour son développement urbain.

Les orientations fondamentales de ce projet de développement ont été exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), document à partir duquel fut décliné l'ensemble des dispositions réglementaires du P.L.U.

Depuis son application le PLU a fait l'objet de deux mises à jour, d'une mise en compatibilité, de 5 révisions simplifiées et de 4 modifications dont une de simplifiée.

Monsieur le Maire rappelle que les possibilités de développement de la ville sur la rive droite se situent essentiellement sur le quartier du Breuil-Mazicou-Fontanelles-Fonvialane.

C'est un quartier en mutation, recherché pour s'y installer. De nouvelles générations arrivent, de nouveaux besoins s'expriment en terme d'équipements publics...

En matière d'urbanisation, il faut préparer l'avenir ; certains secteurs vont s'ouvrir à la construction avec l'enjeu à terme, d'identifier de nouvelles « centralités de vie ».

- **4^{ème} modification en cours :**

Par délibération en date du 19 novembre 2012 la commune d'ALBI a engagé sa 4^{ème} modification du PLU avec pour objectifs :

- de prendre en compte les orientations du SCoT du Grand Albigeois et la loi « Grenelle 2 » (réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles, protection de l'environnement),
- de favoriser un aménagement économe en espace, revaloriser les espaces existants, éviter l'étalement urbain

L'enquête publique se déroule du 25 septembre au 25 octobre 2013.

Projet d'espace sportif et de loisirs de Mazicou

• Rappel des objectifs et du programme

Le projet d'équipement sportif et de loisirs de Mazicou est la réponse à un besoin exprimé du fait du développement du quartier et de l'installation de nouvelles familles avec enfants. Il est le résultat direct d'une réflexion partagée et de choix opérés avec les conseillers du quartier quant à la nature du programme et son implantation géographique dans le tissu urbain.

Le projet consiste à aménager un terrain sportif et de loisirs en accès libre permettant une pluralité de pratiques (en équipe et en individuel) sur une parcelle foncière dont l'identité sportive est déjà existante et reconnue, à proximité des établissements scolaires du quartier.

Ce nouvel espace sportif vise à compléter l'offre locale existante sur la rive droite (et à réduire les disparités territoriales). Situé avenue de Mazicou, il s'inscrira en cohérence et complémentarité dans un tissu urbain existant composé :

- d'un square public ombragé équipé d'une aire de jeux pour jeunes enfants
- d'un complexe sportif mitoyen, équipé de plusieurs terrains de grands jeux

L'enjeu est de créer un nouvel « espace de vie collective » constituée de plusieurs sous-composantes et d'équipements s'adressant à des publics divers et variés, dans une dimension intergénérationnelle.

Ce projet a ainsi pour ambition de créer une nouvelle centralité urbaine, sportive et sociale dans le quartier du Breuil-Mazicou-Fontanelles-Fonvialane qui en est aujourd'hui dépourvu.

Il consiste à récupérer l'emprise foncière de deux anciens terrains de basket-ball situés actuellement à l'intérieur de l'enceinte du stade Mazicou en vue d'aménager un terrain multi-sports d'environ 30mx40m soit 1200 m², avec des accès depuis la voie publique (avenue de Mazicou).

Le programme des travaux d'aménagement se décompose en plusieurs volets d'intervention :

- la démolition de deux murs d'enceinte afin d'ouvrir le futur espace sur la voie publique,
- la reprise intégrale des revêtements de sol (enrobés) sur l'emprise du futur terrain,
- la réalisation des marquages au sol à la peinture afin de délimiter deux aires de jeux distinctes (handball et/ou football sur la longueur et basket-ball sur la largeur),
- la pose de nouveaux mobiliers sportifs hors sol (deux cages de but de handball, 2 panneaux de basket-ball, filets pare-ballons...), et de mobiliers urbains complémentaires (bancs, corbeilles),
- l'installation d'un panneau précisant les usages et règles de bonne conduite,
- l'installation d'un défibrillateur automatisé externe
- l'installation de nouvelles clôtures et la plantation d'une haie arbustive pour séparer physiquement et visuellement le futur terrain multisports des autres installations sportives du stade Mazicou,
- l'aménagement de la jonction entre le futur terrain et le square public existant équipé d'une aire de jeux afin d'obtenir un ensemble cohérent.



Plan d'aménagement au stade de l'esquisse

- [Présentation du projet aux riverains du site](#)

Le projet a été présenté aux riverains mitoyens du site concerné le 5 septembre. Une quarantaine de riverains était présent dont quelques jeunes et certains conseillers du quartier.

Les conseillers qui ont assisté à cette rencontre présentent le contenu des échanges et les observations émises par les riverains.

En synthèse, la qualité du projet est reconnue mais les avis sont partagés quant à l'opportunité d'un tel équipement à cet endroit. Certains riverains expriment des craintes quant aux dérives qui pourraient se produire en terme d'usages non souhaités, de nuisances nocturnes et de sécurité du fait des situations qu'ils ont connus durant l'été 2013 (rassemblements de jeunes autour de l'aire de jeux, bruits...).

Ils craignent que ce nouvel équipement soit générateur de perturbations dans un quartier considéré comme tranquille

D'autres riverains attendent avec impatience la réalisation du projet car ils considèrent qu'il apporte une réelle valeur ajoutée et répond aux besoins des enfants et jeunes du quartier.

En matière de sécurité, le dialogue s'est prolongé sur les questions de vidéo-protection et notamment sur l'opportunité d'installer des caméras sur le stade de Mazicou.

Monsieur le Maire confirme que cette option n'a bien évidemment pas été envisagée dans le plan d'installation défini à l'origine. Il rappelle à ce titre que le dispositif de vidéo-protection répond à une véritable attente de la population albigeoise. Les mentalités évoluent et la collectivité se doit d'en tenir compte mais avec raison.

Le dispositif est opérationnel depuis la rentrée 2013 et le programme d'installation se poursuit avec un total de 30 caméras pour la fin septembre (1^{ère} tranche). La deuxième tranche d'installation débutera en octobre (une quinzaine de caméras supplémentaires).

Les images ne sont pas visionnées en direct, elles sont centralisées au commissariat et conservées deux semaines avant d'être détruites. Un comité d'éthique a été créé ; il est le sera garant du bon fonctionnement du dispositif de vidéo-protection.

Les sites d'implantation n'ont pas été exclusivement choisis par la ville mais résultent du diagnostic local de sécurité réalisé en 2009-2010. Ces sites représentent des points stratégiques par exemple des gros carrefours de circulation, des secteurs où certains faits de délinquance sont récurrents... L'avenue de Mazicou ne correspond pas à ce profil.

Le montant de l'investissement pour la première tranche représentent 360 000 euros avec une participation de l'Etat à hauteur de 186 000 euros.

Autre élément soulevé par les riverains, la demande d'installation d'un plateau de ralentissement afin de maîtriser les automobiles notamment aux abords de ce futur espace de loisirs. Cette attente se comprend même si l'avenue reste peu « circulée ».

Enfin, l'idée d'un repas de rue a été émise par une riveraine afin d'amener les habitants à mieux se connaître et à investir ces nouveaux espaces publics.

A l'évidence, pour les conseillers, la réponse aux craintes émises par les riverains est bien là : plus les riverains et la population dans son ensemble s'approprient le lieu, plus les usages détournés seront évités. C'est la dimension intergénérationnelle intégrée au projet d'ensemble qui représente la meilleure garantie de succès.

Les conseillers confirment que le projet et le site d'installation sont pertinents à l'échelle du quartier. Ils répondent à l'intérêt général.

Aujourd'hui les enfants jouent au ballon dans la rue, demain ils pourront le faire dans une enceinte adaptée et en sécurité. Géographiquement, le site est judicieux car à mi-parcours entre les équipements de Cantepau et ceux de Pratgrausals sur la rive droite.

Les conseillers estiment que le projet doit donc être lancé. Ils restent néanmoins très réservés sur l'opportunité d'installer des caméras dans ce secteur résidentiel. Ils préfèrent considérer le lieu comme un espace propice au « re-vivre ensemble » qui, comme tout nouvel équipement, nécessite un temps d'acceptation de la part des proches riverains.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Les travaux peuvent démarrer en octobre pour une durée de 12 semaines

Enveloppe financière prévisionnelle 2013 : 135 200 euros TTC

Projet immobilier en cours de réalisation – av. de Pélissier

Le devenir du terrain propriété de la ville, situé à l'arrière des tribunes du stade Mazicou a été l'objet de nombreux débats au sein du quartier.

La ville a souhaité tenir compte des préoccupations exprimées en trouvant un compromis qui illustre bien le nouveau projet immobilier de la société « Ciléo maisons Claires », présenté et approuvé au stade de l'esquisse, en conseil de quartier à l'automne 2011.

Le projet immobilier s'articule autour d'une voie en « L » avec une seule entrée-sortie pour le groupe d'habitations projeté. Il comprend 12 villas individuelles R+1 (dont 4 T3 et 8 T4), en accession sociale à la propriété, avec jardins.

La ville n'a vendu qu'une partie du terrain, 3770 m² environ (surface totale : 5 122 m²) et garde en propriété 1352 m² soit 26,4 % du terrain total soit plus du quart.

Sur cet espace, en bordure de l'avenue de Pélissier, sera aménagé en 2014 un square public de proximité en accès libre, comme la ville s'y était engagée. Le square comprendra une liaison verte avec le cheminement piéton existant entre l'avenue de Mazicou et la rue F. Fabié, le long du stade de Mazicou.

• Etat d'avancement de l'opération

- Le permis de construire a été déposé le 17 janvier 2012.
- Le projet a été présenté et approuvé en réunion publique de quartier le 1er mars 2012.
- Pose de la « première pierre » le 8 octobre 2012.
- Novembre 2012 : opération de lancement et de promotion du programme organisée par la société Ciléo- Maisons Claires à la maison du bâtiment. La Ville était présente avec un stand de promotion et de valorisation du quartier.
 - Le chantier de construction est engagé depuis le 15 mai 2013.
 - Le pavillon témoin pourra être visité à partir du mois de décembre 2013.



Le chantier en cours



Les conseillers demandent que la venelle à l'arrière des tribunes du stade Mazicou qui assure la liaison piétonne avec l'école et ce futur lotissement soit plus régulièrement entretenue et mise en lumière car elle est très utilisée.

Requalification des squares et espaces publics d'agrément

En écho aux réflexions émises lors des précédentes réunions, des propositions d'aménagement sont présentées aux conseillers pour le secteur Bouvreuil/Mesanges et Garic/Bouvreuil. L'objectif est d'apporter des améliorations de ces espaces publics dans un souci d'esthétique, de fonctionnalité et d'économie.

- **Square Bouvreuil/Mésanges**

État des lieux : la placette est composée d'un espace partiellement enherbé de mauvaise qualité sur lequel ont été plantés 9 prunus. Certains de ces arbres sont couverts de champignons porteurs de maladies.



Projet : conservation des prunus, création d'un cheminement piéton en bordure du terrain, renouvellement du mobilier urbain et des plantations basses. L'espace central sera préservé et repris en stabilisé, le paysagement privilégiera une composition de petits massifs de type jardins secs (plantes aromatiques et décoratives) sur les pourtours.

Aménagement de la placette allée des Bouvreuils - allée des Mésanges



Ville d'Albi - Service Planification et Projets Urbains - Septembre 2013

Calendrier de réalisation : hiver 2013/2014
Montant des investissements 2013 : 15 000 € TTC

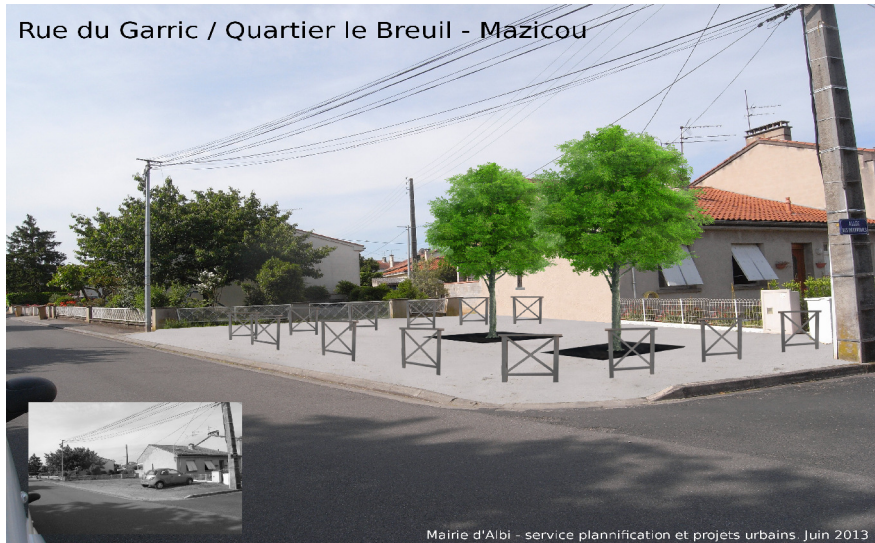
- **Espace Garic/Bouvreuil**

État des lieux : l'espace à aménager est un triangle formé par la rue du Garric et l'allée des Bouvreuils. Il est recouvert de pelouse et sert de parking. Cet espace pose des difficultés d'entretien. Il est rattaché à une venelle qui rejoint l'avenue Alex Cahuzac.



Projet : Aménagement de la placette et de la venelle avec mise en place d'un revêtement de sol en béton balayé, et installation de mobiliers urbains interdisant l'accès des véhicules à cet espace. L'accès véhicule pour la propriété possédant un portail donnant directement sur cet espace sera conservé. Deux ou trois arbres seront plantés. Les conseillers s'interrogent sur la nécessité de maintenir les capacités de stationnement et sur la variété des arbres à planter considérant que des fruitiers créeraient de la convivialité en invitant les riverains à cueillir ensemble. Ces questions seront débattues avec les riverains lors de la réunion de présentation du projet prévue le samedi 28 septembre sur site.

Rue du Garric / Quartier le Breuil - Mazicou



Calendrier de réalisation : hiver 2013/2014
Enveloppe financière prévisionnelle 2013 : 15 000 € TTC

Animations – vie et identité de quartier

- **Installation des affiches « Relais Information Services » dans le quartier**

Dans le respect des engagements pris suite aux réflexions émises dans différents conseils de quartier, la ville a mené une action visant à rénover son parc de « Relais Informations Services » dans les quartiers :

- dépose des mobiliers vétustes et dégradés existants : intervention prévue en octobre 2013.
- Création d'une nouvelle déclinaison d'affiches avec deux objectifs :
 - permettre de se repérer géographiquement (« Vous êtes ici »)
 - attractivité et promotion de l'identité du territoire (un slogan et trois photos significatives du quartier)

Ces nouvelles affiches sont progressivement installées depuis la rentrée de septembre 2013 dans le réseau de mobilier publicitaire format sucette (120x176 cm) de la ville d'Albi

Pour le quartier Breuil Mazicou Fontanelles Fonvialane, deux sites prioritaires ont été retenus :

- Carrefour rue Malraux/route de Cordes
- Square Nougarede



- **Publication d'une plaquette de présentation de la maison de quartier**

En réponse aux demandes exprimées par les conseillers et les associations, et afin de promouvoir les activités et services proposés à la maison de quartier, une plaquette d'information a été réalisée par la Ville et diffusée dans tous les foyers du quartier à la rentrée de septembre 2013.



- **Mise en valeur du patrimoine local**

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine les 14 et 15 septembre, deux plaques descriptives des deux derniers monuments historiques inscrits en 2005 ont été réalisées, à savoir les églises de Rayssac et du **Breuil**. La DRAC a accordé le label XXème à ces deux édifices.

Le président de l'association de quartier, membre du conseil, rappelle qu'il souhaite poursuivre le travail sur la valorisation du patrimoine et de l'histoire minière du quartier.

Mobilité

- **Plan de déplacements urbains communautaire**

L'agglomération a souhaité engager une démarche volontaire pour une mobilité durable en albigeois.

- Une enquête réalisée pour connaître les habitudes de déplacements.
- Un diagnostic préalable effectué pour dresser :
 - les constats,
 - les enjeux,
 - les objectifs.

Le diagnostic permet de définir les enjeux en matière de mobilités sur le territoire de l'Albigeois. Il permet de voir ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien et qu'il convient d'améliorer dans le cadre d'un équilibre des différents enjeux du PDU.

Ce diagnostic est actuellement complété par l'évaluation des aménagements déjà réalisés ou en cours dans le cadre de la politique de mobilité engagée par la ville d'Albi sur la commune dans le respect des premiers objectifs définis par le PDU de l'Albigeois :

- Politique de stationnement ;
- Aménagements urbains renforçant notamment les transports en commun ;
- Modification du plan de circulation ;
- Création de parkings de périphérie ;
- ...

Etabli durant la période des travaux de doublement de la rocade, le diagnostic doit également en intégrer les effets.

La synthèse du diagnostic est disponible sur le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour permettre à tous les habitants d'en prendre connaissance. Des plaquettes sont également distribuées aux conseillers.

Elles présentent les résultats de l'enquête ménages réalisée dans le cadre du diagnostic du PDU, ainsi que les premiers résultats du diagnostic et la définition des enjeux.

Le plan de déplacement urbain doit aboutir à un scénario global à l'échelle de dix ans présentant les actions et aménagements envisagées pour répondre aux enjeux du territoire en matière de déplacements. Ce travail de réflexion s'appuie sur le diagnostic et l'évaluation en cours des premières actions réalisées en faveur de la mobilité sur le territoire.

- Déplacements doux

Plusieurs pistes d'intervention sont envisagées dans le quartier, à court ou moyen terme.

Aménagement et jalonnement des cheminements piétonniers

1ère priorité : entre l'avenue de Mazicou (stade) et l'avenue Dembourg : sécuriser et jalonner (par un marquage au sol) les deux passages critiques (croisement avec voitures) rue de l'Escapadou et rue Edmond Marty, surtout si un vélo est en contresens.

Des pictogrammes origine-destination sont retenus : "centre ville" et "stade Mazicou". La pose des panneaux est programmée courant octobre.

Avenue de Pélissier, rue Colette Besson :

Une "reprise" du revêtement du passage reliant l'avenue de Pélissier à la rue Colette Besson (entre le complexe nautique Atlantis et le lotissement des Combettes) est demandée et l'installation d'une signalisation est à prévoir.

Une étude préalable a été réalisée et l'aménagement d'ensemble est estimé à 50 000 € TT.

Compte tenu du montant de l'investissement à réaliser pour une requalification d'ensemble, les conseillers jugent préférable d'apporter quelques améliorations mais à moindre coût favorisant l'usage de cet itinéraire. Ils demandent que le passage soit nettoyé et reprofiler avec l'apport de « tout-venant » notamment du côté de l'avenue de Pélissier afin de diminuer les pentes.

Impasse des Albatros

En extrémité de l'impasse, l'aménagement d'un pan coupé sur trois mètres carrés environ permettrait d'améliorer la circulation des piétons et des cyclistes : intervention non prioritaire car le passage est ouvert.

- Les travaux de voirie 2013 dans le quartier

Luis Barret rappelle les travaux réalisés en 2013 dans le quartier :

Voirie et réseaux : investissement de 55 000 euros

- Rue Pierre Mourgue : réfection de la chaussée

Programme PATA (Interventions pour réfection ponctuelle de surface (nids de poule))

- Rue Albert Fourès : réfection complète
- Chemin de Las Bories : actions ponctuelles
- Petit Chemin des Broucouniès : actions ponctuelles
- Chemin de Canteperlic : actions ponctuelles
- Rue du Docteur Raynal : actions ponctuelles

- **Définition des priorités d'intervention 2014**

En terme d'enjeux de déplacement dans le quartier, la situation de l'avenue de Pélissier est évoquée. Le sujet a été discuté en réunion publique et lors de la précédente séance du conseil. Deux aspects sont à considérer :

- La situation d'ensemble de l'avenue avec les problématiques d'élargissement de trottoirs, de maintien des capacités de stationnement. Des choix doivent être opérés et la réflexion doit être poursuivie.
- la nécessité de mettre en sécurité l'entrée/parvis de la maison de quartier en réalisant un aménagement. Cette perspective peut être envisagée dès 2014.

Les conseillers évoquent également la nécessité de mettre en sécurité le débouché du carrefour de la rue Mourgues sur la rue Paul Bermond en raison des problèmes de visibilité.

En matière de déplacement doux, des arceaux de stationnement deux roues doivent être rajoutés à l'école (côté maternelle).

Un passage piéton doit être peint sur l'avenue de Pélissier au droit du débouché de l'avenue des Combettes. Cette traversée est très empruntée car située entre la boîte aux lettres du quartier et la venelle qui rejoint la rue Colette Besson et le complexe nautique Atlantis.

En conclusion de cette réunion, Laurence Pujol tient à remercier une nouvelle fois l'ensemble des conseillers pour leur implication et donne le mot de la fin à une conseillère qui présente les actions du collectif « Les Incroyables Comestibles ». Ce mouvement originaire du Royaume-Uni, représente une initiative citoyenne visant à mettre en culture dans les villes des espaces disponibles et accessibles à tous afin d'en partager les productions.

**Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois
sur le site de la Ville d'Albi www.mairie-albi.fr**

Renseignements :

service vie des quartiers – Mairie d'Albi
16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9
Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartier@mairie-albi.fr